

SERVICE VICINAL

DEPARTEMENT

du Sura
ARRONDISSEMENT
de Lauterbourg
de Soyria
COMMUNE
de Soyria

SIGNATAIRES:

M. Jacquot
Agent voyer cantonal
M. Ginibre
Agent voyer en chef

Extrait du
PLAN D'ALIGNEMENT
DE LA TRAVERSE DE SOYRIA.

approuvé le 24 9^{bre} 1856

Dressé par l'Agent voyer cantonal
A. Clairaux, le 30 Septembre 1856.
Signé: Jacquot.

Vu et vérifié par l'Agent voyer d'arrondissement
A _____, le _____ 1856

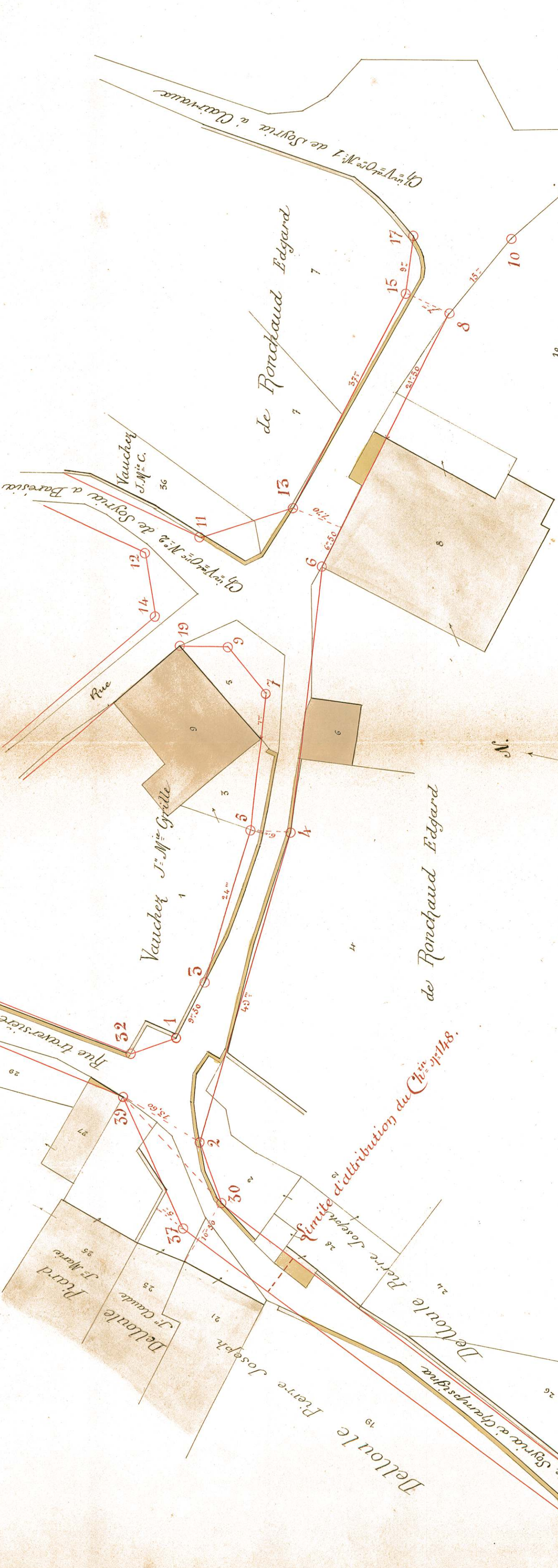
Présenté par l'Agent voyer en chef.

A. Louis Leclauxier, le 17 d^{bre} 1856
Signé: Ginibre.

Une copie conforme,
L'Agent. Voyer Cantonal,
[Signature]

ÉCHELLE DE 0^m,002 POUR MÈTRE (1/500)

1-3.- Limite actuelle sur 9^m50 de la propriété Vauchez J. M^e 21 du plan.
5-5.- Part du point 3 désigné ci devant et arrive sur 24^m de longueur à 6^m de distance du point 4.
5-7.- Part du point 5 désigné ci devant touche l'angle S. de la maison Vauchez J. M^e 21 du plan et de prolonger de 1^m à partir de cet angle.



28-30.- Part du point 28 situé à la limite actuelle de la propriété Delloule B. 28, touche la limite des propriétés J. P. 24 et 28 et se prolonge à partir de ce point sur 26^m50 pour arriver au point 30 qui est en outre à 10^m50 de la limite des maisons J. P. 21 et 23.

30-2.- Joint le point 30 ci dessus désigné au point 2 pris en dedans du mur de la propriété Delloule B. 28 J. P. 2 du plan à 18^m60 de l'angle S.E. de la remise Etiard J. M^e.

2-4.- Part du point 2 ci devant décrit et arrive sur 19^m de longueur au dedans du mur de la propriété de Souchaud J. P. 10 du plan.

4-6.- Part du point 4 et arrive à l'angle N.O. de la maison de Souchaud J. P. 8 du plan.

6-8.- Part du point 6 et arrive à la limite actuelle de la propriété de Souchaud J. P. 10, à 21^m50 de l'angle N.E. de la maison J. P. 8 au même propriétaire.
8-10.- Limite actuelle sur 15^m de longueur de la propriété de Souchaud J. P. 10 du plan.

15-15.- Part du point 13 situé à 7^m70 du pignon N. de la maison de Souchaud, cette distance étant prise perpendiculairement à 6^m50 en arrière de l'angle N.O. et arrive sur 37^m de longueur à 7^m de distance du point 8.
15-17.- Part de 15 désigné ci devant et arrive sur 9^m de longueur à la limite actuelle de la propriété de Souchaud J. P. 7 du plan.

N^o 66. S. V.
Paris, Imp. Jouve, 1856